



Série de profils du Centre canadien  
de la statistique juridique

# Les personnes âgées au Canada



Le présent document est l'un d'une série de dix profils financés dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques. Nous avons comme objectif d'approfondir l'analyse des données sur l'expérience vécue par divers groupes en tant que victimes et délinquants\* dans le système de justice pénale.

Les profils proviennent de sources de Statistique Canada et présentent un ensemble de renseignements socio-démographiques, économiques et en matière de justice pénale ainsi qu'une information précise sur chaque groupe.

## Voici les autres profils de la série :

- Les Autochtones au Canada
- Les Canadiens handicapés
- Les Canadiens peu alphabétisés\*\*
- Les Canadiens à faible revenu
- Les enfants et les jeunes au Canada
- Les immigrants au Canada
- Les groupes religieux au Canada
- Les minorités visibles au Canada
- Les femmes au Canada

\* Les données portant sur les délinquants sont seulement disponibles pour les profils suivants : Les Autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes.

\*\* Ce profil ne comprend pas un volet relatif à la justice pénale.

N° 85F0033MIF au catalogue  
ISSN 1496-4570  
ISBN 0-662-85587-6

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre  
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1 800 263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1 800 363-7629</b>
<b>Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 700-1033</b>
<b>Télécopieur pour le Programme des Bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800-889-9734</b>
<b>Renseignements par courriel</b>	<b>infostats@statcan.ca</b>
<b>Site Web</b>	<b>www.statcan.ca</b>

## Disponibilité de cette publication

On peut se procurer ce produit gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada n° 85F0033MIF au catalogue. Pour obtenir ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et en choisissant la rubrique Produits et services.

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

# Les personnes âgées au Canada

## Caractéristiques sociodémographiques des personnes âgées<sup>1</sup>

### *Une population en croissance rapide<sup>2</sup>*

Les personnes âgées constituent l'un des groupes dont la population croît le plus rapidement au Canada. En 2000, on estime qu'il y avait 3,8 millions de Canadiens âgés de 65 ans et plus (voir les tableaux 1 et 2), une augmentation de 62 % depuis 1981, alors qu'on en comptait 2,4 millions. C'est ainsi que la proportion de l'ensemble de la population canadienne que représentent les personnes âgées a augmenté pendant les dernières décennies. En 2000, les personnes âgées constituaient 13 % de la population totale, une hausse par rapport à 10 % en 1981 et à 8 % en 1971. La proportion actuelle compte en outre pour plus du double de celle de 1921, alors que seulement 5 % des personnes habitant le Canada étaient âgées de 65 ans et plus.

La population âgée devrait augmenter encore plus rapidement au cours des quelques prochaines décennies, surtout une fois que les personnes nées pendant les années du baby boom de 1946 à 1965, commenceront à avoir 65 ans, au début de la deuxième décennie du nouveau siècle. Par exemple, Statistique Canada a projeté qu'en 2016, 17 % de tous les Canadiens seront âgés de 65 ans et plus, et qu'en 2041, les personnes âgées compteront pour 23 % de la population.

### *Plus de personnes très âgées*

Ce sont les segments les plus âgés de la population qui enregistrent la croissance la plus rapide. En 2000, il y avait environ 416 000 personnes âgées de 85 ans et plus au Canada, soit plus du double de la proportion de 1981 et près de 20 fois celle enregistrée en 1921. Par conséquent, plus d'un dixième des aînés canadiens sont actuellement âgés de 85 ans et plus, comparativement

à un rapport d'environ un pour vingt au début du siècle. Il est également attendu de la population des personnes âgées de 85 ans et plus qu'elle augmente rapidement au cours des décennies à venir. Dans l'ensemble, les projections sont que les personnes âgées de 85 ans et plus représenteront 4 % de la population totale en 2041, comparativement à un peu plus de 1 % en 2000.

### *Les femmes âgées sont majoritaires*

La population des personnes âgées au Canada est surtout féminine. En 2000, les femmes représentaient 57 % des Canadiens de 65 ans et plus, tandis qu'elles ne constituaient qu'un peu plus de la moitié (51 %) des 55 à 64 ans et 50 % ou moins des groupes d'âge de moins de 55 ans. Le fait que les femmes représentent actuellement une majorité importante chez les personnes âgées relève toutefois d'un phénomène relativement récent. En effet, les femmes comptent pour plus de la moitié de la population âgée de 65 ans et plus seulement depuis les années 50.

Les femmes comptent pour des proportions particulièrement élevées des segments plus âgés de la population aînée. En 2000, elles représentaient 70 % de toutes les personnes âgées de 85 ans et plus et 60 % des 75 à 84 ans, comparativement à 53 % des 65 à 74 ans.

### *Les personnes âgées au pays*

En tant que pourcentage de la population, les personnes âgées représentent les plus fortes proportions des populations provinciales de la Saskatchewan et du Manitoba, bien que les personnes de 65 ans et plus comptent pour une part relativement importante de la population de toutes les provinces. Ainsi, en 2000, 14 % de tous les habitants de la Saskatchewan et du Manitoba étaient âgés de 65 ans et plus, les

personnes âgées comptant pour 13 % de la population de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec, pour 12 % de celle de Terre-Neuve et pour 10 % de celle de l'Alberta.

Par contraste, les personnes âgées constituent généralement une proportion relativement modeste de la population des territoires. En 2000, seulement 4 % de tous les habitants des territoires étaient

<sup>1</sup> Ce profil vise à fournir une analyse descriptive sur les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques de justice pénale des personnes âgées. Il ne peut par conséquent rendre compte de la possibilité que des facteurs additionnels tels que, le sexe, le statut de personne handicapée, le statut de minorité visible et le statut de personne à faible revenu soient aussi corrélés avec l'âge. Pour plus d'information sur ces facteurs additionnels, veuillez vous référer aux autres profils de cette série.

<sup>2</sup> Les données du volet sociodémographique du profil sur les personnes âgées proviennent des sources suivantes : Statistique Canada, Recensement du Canada, Division de la démographie, Division de la statistique de la santé, Division de la statistique du revenu, Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, Enquête sur la population active, Enquête nationale sur la santé de la population, et Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation.

## Remerciements

Nous voulons remercier de leur collaboration précieuse les personnes qui ont préparé ces profils, en particulier Colin Lindsay, Josée Normand, Marcia Almey et Mario Lisciotta, de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, ainsi que Jodi-Anne Massicotte, David Gullickson, Tina Hotton, Stacie Ogg et Eileen Cook, du Centre canadien de la statistique juridique.

âgés de 65 ans et plus. Cette année-là, 4 % de ceux habitant les Territoires du Nord-Ouest étaient des personnes âgées, comme 5 % de la population du Yukon et 3 % de celle du Nunavut.

Au pays, la proportion de la population que représentent les personnes âgées varie considérablement d'une région urbaine à l'autre. Par exemple, 17 % de tous les résidents de Victoria et de St. Catharines-Niagara étaient âgés de 65 ans et plus en 2000, tandis que la proportion correspondante était de 15 % à Thunder Bay et à Trois-Rivières, 14 % à Hamilton, et 13 % à Winnipeg, London, Montréal et Windsor. À titre comparatif, les personnes âgées ne comptaient que pour 10 % de la population d'Edmonton, de Halifax et d'Oshawa, et pour à peine 9 % de celle de Calgary.

### ***La plupart vivent avec leur famille***

La grande majorité des personnes âgées qui vivent dans un ménage privé habitent avec leur famille, soit à titre de chef de famille, soit à titre de conjoint, ou avec leur famille élargie, comme la famille d'une fille ou d'un fils. En 1996, 69 % de toutes les personnes âgées de 65 ans et plus habitaient auprès de membres de leur famille.

On constate néanmoins des écarts considérables à la proportion des personnes âgées canadiennes habitant avec leur famille selon leur âge et leur sexe. Les femmes âgées, par exemple, et particulièrement les plus âgées d'entre elles, sont beaucoup moins susceptibles que leurs homologues masculins de vivre auprès de membres de leur famille. En 1996, seulement 40 % des femmes âgées de 85 ans et plus et 49 % des 75 à 84 ans habitaient avec des membres de leur famille. Dans les deux cas, ces résultats présentaient une diminution d'environ 30 % par rapport à ceux enregistrés auprès des hommes des mêmes groupes d'âge. Les femmes âgées de 65 à 74 ans étaient également moins susceptibles que leurs homologues de sexe masculin d'habiter auprès de membres de leur famille, bien

que cet écart soit inférieur approximativement de moitié à celui observé pour les femmes plus âgées : 69 % par rapport à 84 %.

Des pourcentages plus faibles d'aînées des segments plus âgés de la population habitent actuellement avec des membres de leur famille en grande partie parce que la proportion des femmes âgées vivant avec leur conjoint fléchit rapidement avec l'âge. En fait, la plupart des aînées très âgées sont veuves. En 1996, le conjoint de près de 80 % des femmes de 85 ans et plus était décédé, 58 % des femmes âgées de 75 à 84 ans étant également veuves, alors que ce n'était le cas que de 32 % des 65 à 74 ans.

La proportion des hommes âgés habitant avec leur conjointe diminue également avec l'âge, bien que la majorité des aînés, quel que soit le groupe d'âge, vivent avec leur conjointe. De même, les hommes âgés de tous les groupes d'âge sont beaucoup plus susceptibles de vivre avec leur partenaire que leurs homologues féminines.

En 1996, près d'un quart de million de personnes âgées (240 000), soit 7 % de l'ensemble de la population des personnes âgées de 65 ans et plus, habitaient avec des membres de leur famille élargie. Cette proportion de personnes âgées qui vivent avec leur famille élargie, cependant, ne représente présentement qu'environ la moitié de ce qu'elle était en 1971, alors qu'elle atteignait 16 %. En outre, les femmes constituent la grande majorité des personnes âgées habitant avec des membres de leur famille élargie. En 1996, 10 % de toutes les femmes de 65 ans et plus habitaient avec leur famille élargie, comparativement à seulement 3 % des hommes de ce groupe d'âge.

### ***Les personnes âgées vivant seules***

Bien que la plupart des personnes âgées canadiennes vivent avec leur famille, un bon nombre d'entre elles vivent seules. En 1996, plus de 900 000 personnes de 65 ans

et plus, soit 29 % de toutes les personnes âgées, habitaient seules. À titre comparatif, la proportion correspondante chez les personnes de 15 à 64 ans n'était que 9 %. En outre, la proportion des personnes âgées vivant seules est à la hausse. En 1996, 29 % des personnes âgées vivaient seules, une augmentation par rapport aux proportions enregistrées en 1981 (27 %) et en 1971 (20 %). Les femmes âgées sont beaucoup plus susceptibles que les hommes âgés de vivre seules. En 1996, 38 % de toutes les femmes âgées de 65 ans et plus habitaient seules, comparativement à 16 % des hommes de ce groupe d'âge.

### ***Les personnes âgées vivant en établissement***

Si la plupart des personnes âgées vivent dans un ménage privé, une forte proportion d'entre elles vivent dans un établissement. En 1996, un peu plus de 250 000 personnes de 65 ans et plus, soit 7 % de l'ensemble des personnes âgées au Canada, vivaient dans un établissement. En fait, les personnes âgées étaient beaucoup plus susceptibles de vivre en établissement que les Canadiens de moins de 65 ans pour qui le résultat correspondant était inférieur à 1 %. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient donc près de 75 % de tous les Canadiens habitant dans un établissement cette année-là. La proportion de la population aînée vivant dans un établissement a toutefois régressé au cours des dernières décennies. En 1996, 7 % des personnes âgées vivaient en établissement, une proportion accusant un recul par rapport à 1971 (10 %).

La plupart des personnes âgées vivant en établissement résident dans un foyer de soins spéciaux pour personnes âgées et malades chroniques. En 1996, 6 % de toutes les personnes âgées de 65 ans et plus habitaient dans un de ces établissements, tandis qu'environ la moitié d'un pour cent d'entre elles vivaient dans des hôpitaux, et la même proportion, dans des établissements religieux.



La proportion des personnes âgées vivant en établissement varie quelque peu d'une province à l'autre, bien qu'aucune province ne présente plus qu'une personne âgée sur dix en établissement. En 1996, la proportion des personnes âgées habitant en établissement s'échelonnait de 5 % en Colombie-Britannique à 10 % au Québec. La proportion relativement élevée des personnes âgées du Québec vivant dans un établissement est en partie attribuable au fait qu'un grand nombre des aînés de cette province résident dans un établissement religieux. En 1996, approximativement 15 % de toutes les personnes de 65 ans et plus résidant en établissement au Québec vivaient dans ce type d'établissement, alors que cette proportion variait ailleurs au Canada, passant de 7 % dans l'Île-du-Prince-Édouard à moins de 1 % en Colombie-Britannique.

Dans toutes les provinces, cependant, la grande majorité des personnes âgées en établissement résident dans un foyer de soins spéciaux pour les personnes âgées. En 1996, approximativement 90 % des aînés en établissement dans toutes les provinces à l'extérieur du Québec vivaient dans ce type d'établissement, par opposition à 75 % au Québec.

### ***L'espérance de vie à la hausse chez les personnes âgées***

L'espérance de vie restante des personnes âgées canadiennes a beaucoup augmenté au fil du siècle. En 1997, on estimait que l'espérance de vie restante d'une personne de 65 ans était de 18,3 ans, soit à peu près une moitié d'année de plus qu'en 1991, trois ans de plus qu'en 1971 et cinq ans de plus qu'en 1921. Comme on l'observe dans les autres groupes d'âge, les femmes âgées ont une espérance de vie restante plus longue que leurs homologues masculins. Une femme de 65 ans en 1997, par exemple, pouvait s'attendre à vivre encore 20,0 ans en moyenne, soit près de quatre ans de plus qu'un homme de 65 ans (16,2).

L'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées canadiennes reflète la baisse à long terme du taux de mortalité dans ce groupe. De 1980 à 1996, le taux comparatif de mortalité parmi les personnes âgées de 65 ans et plus a diminué de 12 %.

Parmi les personnes âgées, les taux de mortalité sont beaucoup plus élevés auprès des hommes que des femmes. En 1996, il y a eu plus de 5 600 décès pour 100 000 hommes de 65 ans et plus comparativement à tout juste un peu plus de 3 600 pour 100 000 femmes âgées. Cependant, de 1980 à 1996, les baisses des taux comparatifs de mortalité étaient à peu près égales chez les hommes âgés et les femmes âgées.

### ***Les maladies cardiaques et le cancer sont les principales causes de décès chez les personnes âgées***

Les maladies cardiaques et le cancer causent plus de la moitié des décès de personnes âgées au Canada. En 1996, 30 % de tous les décès des personnes âgées de 65 ans et plus ont été attribués aux maladies cardiaques et 26 % au cancer. Chez les personnes âgées, les autres décès ont été associés aux maladies respiratoires dans 11 % des cas, aux accidents cérébrovasculaires dans 9 % des cas, tandis que 24 % étaient attribuables à toutes les autres maladies et affections combinées. Depuis le début des années 80, on a observé un net recul des taux comparatifs de mortalité attribuable aux maladies cardiaques chez les personnes âgées, tandis que les taux pour le cancer ont augmenté pendant cette période.

### ***La santé des personnes âgées, selon leur perception***

Bien que la plupart des personnes âgées déclarent que leur état de santé général est relativement bon, plusieurs d'entre elles ont une affection chronique selon le diagnostic d'un professionnel de la santé. En 1996-1997, 82 % de toutes les personnes âgées de 65 ans et plus habitant à la

maison ont signalé qu'on leur avait diagnostiqué au moins une affection chronique.

L'arthrite et le rhumatisme sont les affections chroniques les plus communément signalées par les personnes âgées. En 1996-1997, 42 % des personnes de 65 ans et plus habitant à domicile avaient l'un de ces problèmes selon le diagnostic d'un professionnel de la santé. De même, une grande partie des personnes âgées font état d'une certaine réduction de leur capacité d'effectuer leurs activités en raison d'un problème de santé à long terme. En 1996-1997, 28 % de toutes les personnes de 65 ans et plus habitant dans un ménage privé ont dit que c'était leur cas. Au nombre des aînés, les personnes les plus âgées sont plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de déclarer ne pas pouvoir faire tout ce qu'elles veulent en raison d'un problème de santé. En 1996-1997, 50 % des personnes âgées de 85 ans et plus connaissaient de pareilles limites, tandis que la proportion était de 34 % chez les 75 à 84 ans et de 22 % chez les 65 à 74.

### ***Les aînés handicapés***

Au Canada, une personne âgée sur quatre vit avec une déficience ou un handicap chronique. En 1996-1997, 25 % de toutes les personnes de 65 ans et plus habitant chez elles étaient atteintes d'une telle affection, comparative-ment à 20 % des personnes âgées de 55 à 64 ans et à moins de 10 % de celles âgées de 25 à 54 ans.

Fait peu étonnant, la proportion des personnes âgées atteintes d'une déficience chronique augmente rapidement avec l'âge. En 1996-1997, 45 % des personnes de 85 ans et plus étaient atteintes d'une déficience ou d'un handicap, par rapport à 28 % des 75 à 84 ans et à 21 % des 65 à 74 ans.

### ***Niveau de scolarité des personnes âgées***

Les personnes âgées ont un niveau de scolarité relativement peu élevé. En 1996, seulement

8 % de tous les Canadiens de 65 ans et plus étaient titulaires d'un diplôme universitaire, en comparaison de 13 % des 55 à 64 ans et de plus de 20 % des 25 à 54 ans. Une majorité des personnes âgées d'aujourd'hui, plus du six dixième d'entre elles, n'ont jamais terminé leurs études secondaires. De ce nombre, 25 % avaient fréquenté l'école secondaire mais n'avaient pas terminé leurs études, alors que 37 % avaient moins d'une neuvième année.

En partie en raison de l'absence relative de scolarité, beaucoup de personnes âgées éprouvent des difficultés à lire. En 1994, plus de la moitié de tous les Canadiens de 66 ans et plus ont obtenu les résultats les plus bas dans l'échelle de compréhension d'un texte suivi de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes. La même année, 53 % des personnes âgées ne pouvaient accomplir que des tâches de lecture simples, comme repérer un renseignement dans un texte.

### ***Peu de personnes âgées occupent un emploi***

La majorité des personnes âgées canadiennes sont à la retraite, mais un petit nombre d'entre elles font encore partie de la population active rémunérée. En 1999, près de 220 000 personnes âgées de 65 ans et plus avaient un emploi, soit 6 % de l'ensemble de la population des personnes âgées. La proportion des personnes âgées occupant actuellement un emploi est toutefois inférieure à celle enregistrée au milieu des années 70.

Des personnes âgées qui font toujours partie de la population active rémunérée, une bonne partie - 40 % en 1999 - travaillent à temps partiel. Parallèlement, près des deux tiers des aînés employés sont travailleurs autonomes ou sont travailleurs familiaux non rémunérés.

Une proportion relativement forte des personnes âgées employées travaillent dans le domaine de l'agriculture. C'est ainsi que les

personnes âgées représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole au Canada. En 1999, 15 % de tous les travailleurs agricoles étaient âgés de 65 ans et plus alors que les personnes âgées comptaient pour moins de 2 % de l'ensemble de la population active. Les personnes âgées constituent également une large part de tous ceux occupant des professions religieuses. En 1999, 14 % de toutes les personnes travaillant dans ces professions étaient âgées de 65 ans et plus.

Bien que relativement peu de personnes âgées fassent toujours partie de la population active rémunérée, beaucoup restent actives dans leur milieu en faisant du bénévolat organisé. En 1997, 23 % de la population totale des personnes âgées participaient à ce genre d'activités. Cette même année, les bénévoles âgés consacraient en moyenne 3,9 heures par semaine à ces activités, comparativement à trois heures ou moins chez les bénévoles des groupes d'âge de moins de 65 ans. Un plus grand nombre encore de personnes âgées, 58 % cette année-là, font du bénévolat non organisé à l'extérieur de leur foyer.

### ***Le revenu moyen augmente***

Au cours des deux dernières décennies, le revenu des personnes âgées a augmenté plus rapidement que celui des personnes plus jeunes au Canada. De 1981 à 1998, par exemple, le revenu moyen des personnes âgées a augmenté de 22 %, une fois comptés les effets de l'inflation. Par contraste, pendant la même période, le revenu moyen des personnes de moins de 65 ans est demeuré presque stagnant. Les personnes âgées ont toutefois des revenus inférieurs, en moyenne, à ceux des personnes de la plupart des groupes d'âge de moins de 65 ans.

### ***Le revenu des personnes âgées dans les provinces***

Comme on l'observe chez les personnes plus jeunes, les aînés de l'Ontario et des provinces de l'Ouest gagnent en moyenne des revenus plus élevés que ceux du

Québec et de certaines des provinces de l'Atlantique. En 1998, les personnes âgées de l'Ontario et de la Colombie-Britannique avaient un revenu moyen de plus de 22 000 \$, alors que les montants équivalents atteignaient presque 22 000 \$ en Alberta et plus de 20 000 \$ au Manitoba, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Par contraste, les personnes âgées du Québec gagnaient un revenu moyen de 18 600 \$ cette année-là, tandis que celles des provinces de l'Atlantique avaient des revenus s'échelonnant de 19 300 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à un peu plus de 15 000 \$ à Terre-Neuve.

### ***Sources de revenu des personnes âgées***

La plus grande partie du revenu des personnes âgées provient des régimes de retraite privés. En 1998, 29 % de tout le revenu des personnes âgées provenaient d'un de ces programmes, tandis que 28 % venaient du Programme de la sécurité de la vieillesse (SV), 21 %, sous forme de prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), 13 %, d'investissements dont les REER, et 5 % correspondaient à un revenu de l'emploi. La plupart des gains enregistrés dans le revenu moyen global des personnes âgées sont venus des pensions liées au travail, la part du revenu des personnes âgées provenant du RPC/RRQ et de régimes de retraite d'un employeur du secteur privé ayant plus que doublé de 1981 à 1998.

D'autre part, on a observé peu de changements quant aux paiements moyens de la Sécurité de la vieillesse reçus par les personnes âgées au cours de la dernière décennie et demie. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse constituent une proportion particulièrement forte des revenus des femmes âgées. En 1998, 36 % de tout le revenu des femmes âgées de 65 ans et plus provenaient de ce programme comparativement à 21 % de celui de leurs homologues masculins.

### **Les personnes âgées en situation de faible revenu<sup>3</sup>**

Une personne âgée sur cinq vit dans une situation de faible revenu au Canada. En 1998, près de trois quarts de million de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 20 % de toute la population âgée, avaient des revenus sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada. La proportion des personnes âgées avec de faibles revenus a reculé nettement dans la dernière décennie et demie, passant de 34 % en 1980 à 20 % en 1998.

D'une province à l'autre, la proportion des personnes âgées vivant avec de faibles revenus varie considérablement. En 1998, la proportion de personnes âgées avec de faibles revenus s'échelonnait de 30 % au Québec à 14 % en Ontario. Dans les autres provinces, la proportion était de 25 % au Manitoba, 19 % en Colombie-Britannique, 18 % en Saskatchewan, 17 % en Alberta et 15 % au Nouveau-Brunswick.

Les aînées seules sont particulièrement susceptibles d'avoir de faibles revenus. En 1998, on jugeait que 48 % de ces femmes avaient de faibles revenus, comparativement à 35 % des aînés seuls et à 7-9 % des hommes et femmes âgés qui vivaient avec leur conjoint ou d'autres membres de leur famille.

### **Les personnes âgées et le système de justice pénale**

#### **Les personnes âgées sont moins susceptibles d'être victimes d'un crime que les jeunes**

Selon l'Enquête sociale générale de 1999 (ESG) (voir l'encadré 1), 8 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus ont signalé avoir été victimes d'au moins un crime<sup>4</sup> au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette proportion était de beaucoup inférieure à celle observée auprès des autres groupes d'âge, soit 40 % des 15 à 24 ans, 31 % des 25 à 44 ans et 20 % des 45 à 64 ans.

#### **Encadré 1 : L'Enquête sociale générale**

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale, Statistique Canada tient tous les cinq ans une enquête sur la victimisation. Pour l'enquête la plus récente tenue en 1999, des interviews téléphoniques ont été effectuées auprès d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces. Tout comme dans les enquêtes précédentes, on a interrogé les répondants sur leurs expériences de victimisation et sur leurs opinions au sujet de diverses questions relatives à la justice, notamment leur crainte d'être victimes d'un crime et leur perception du travail effectué par la police, les tribunaux de juridiction criminelle, le système carcéral et le système de libération conditionnelle.

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. L'analyse de l'ESG utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation avec un CV de plus de 33,3% est considérée peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6% et 33,3%, les données sont accompagnées du symbole « † ». Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

Les taux de victimisation des personnes (voir l'encadré 2) diminuent en outre beaucoup avec l'âge. Les personnes âgées étaient 15 fois moins susceptibles d'être victimes d'un crime que celles de 15 à 24 ans (27 cas de victimisation contre 405 pour 1 000 personnes), 8 fois moins susceptibles d'être victimes que les 25 à 44 ans (212 cas pour 1 000 personnes) et près de 4 fois moins susceptibles d'être victimes que les 45 à 64 ans (103 cas pour 1 000 personnes) (voir la figure 1).

Ces résultats étaient semblables pour toutes les catégories de crimes contre la personne, et en particulier pour les crimes de violence. Les personnes de 65 ans et plus étaient 21 fois moins susceptibles d'être victimes d'un crime de violence (agression sexuelle, voies de fait, vol qualifié) et 9 fois moins susceptibles d'être victimes de vol de biens personnels que ne l'étaient les 15 à 24 ans.

#### **Les personnes âgées ont signalé très peu de cas de mauvais traitements infligés par les enfants, les soignants et les conjoints<sup>5</sup>**

L'ESG de 1999 posait aux Canadiens de 65 ans et plus une série de questions détaillées sur

<sup>3</sup> Le revenu des familles ou des particuliers tombe en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada si la proportion du revenu avant impôt qu'ils consacrent, en moyenne, à l'alimentation, au logement et à l'habillement est d'au moins 20 points supérieure à la moyenne canadienne. Si l'on utilise 1992 comme année de référence, les familles et les particuliers dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu dépensent habituellement plus de 55 % de leur revenu pour ces nécessités et ils sont jugés être dans une situation difficile. Le nombre de personnes dans la famille et la taille de la région urbaine ou rurale où la famille habite sont également pris en compte. Toutefois, les seuils de faible de revenu de Statistique Canada ne sont pas des seuils de pauvreté officiels. Ils ne sont pas reconnus officiellement comme tels, et Statistique Canada n'en préconise pas l'utilisation comme des seuils de pauvreté.

<sup>4</sup> Cette section porte sur la victimisation des personnes et des ménages ainsi que sur les cas de violence conjugale ayant eu lieu au cours des 12 mois précédant l'enquête.

<sup>5</sup> Voir Pottie-Bunge et Locke (2000).

## Encadré 2 : Types d'infraction

Dans l'ESG de 1999, on a mesuré la fréquence de la victimisation des personnes et des ménages pour huit types d'infraction selon leur définition dans le *Code criminel*. Dans l'analyse de la population des personnes âgées, seulement les quatre infractions contre la personne sont retenues puisque, pour ces crimes, la victime est une personne. Pour les crimes contre le ménage, ce sont tous les membres du ménage qui sont victimes. Les taux d'infraction dans le cas des personnes sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Catégorie de crime	Infraction	Description
Crimes contre la personne	Crimes de violence	
	Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, le fait d'être saisi, embrassé ou caressé contre son gré.
	Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le délinquant est armé, ou avec actes ou menaces de violence contre la victime.
	Voies de fait	Agression (la victime est frappée, giflée, saisie, jetée par terre, battue), menace de préjudice physique proférée devant la personne ou incident avec arme.
	Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels (argent, cartes de crédit, vêtements, bijoux, sac à main, porte-monnaie). (Contrairement au vol qualifié, l'auteur n'a pas de contact physique avec la victime.)

les mauvais traitements d'ordre psychologique et financier infligés par les enfants, les soignants<sup>6</sup> et les conjoints<sup>7</sup>, ainsi que des questions sur les voies de fait et les agressions sexuelles commises par les enfants<sup>8</sup>, les soignants et les conjoints.

Les Canadiens plus âgés qui résidaient dans des ménages privés ont signalé très peu d'actes de violence physique et sexuelle. En fait, seulement 1 % de ce segment de la population des personnes âgées ont indiqué avoir été victimes de violence physique ou d'agression sexuelle commise par un conjoint, un enfant adulte ou un soignant au cours des cinq années précédant l'enquête.

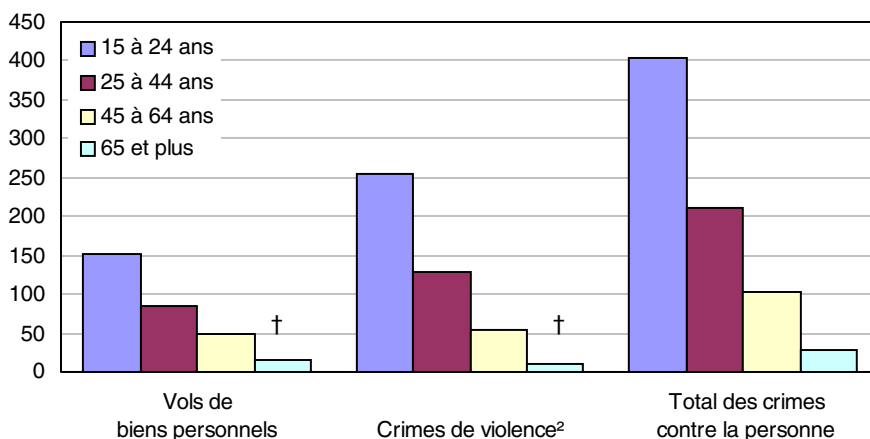
### Violence psychologique et exploitation financière peu fréquentes

Dans l'ensemble, 7 % de toutes les personnes âgées ont subi une forme de violence psychologique ou d'exploitation financière infligée par un enfant adulte, un soignant, un époux ou un partenaire de fait, avec qui ils avaient eu des contacts au cours des cinq années précédant l'enquête (voir l'encadré 3). Les conjoints étaient les auteurs de la grande majorité des mauvais

Figure 1

### Les personnes âgées sont moins susceptibles d'être victimes d'un crime contre la personne que les jeunes<sup>1</sup>

Taux pour 1000 personnes



<sup>1</sup> Comprend les cas d'agression sexuelle et de voies de fait contre le conjoint.

<sup>2</sup> Comprend les agressions sexuelles, les voies de fait et les vols qualifiés.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

traitements psychologiques et de l'exploitation financière. Les hommes âgés (9 %) étaient plus susceptibles que les femmes âgées (6 %) de déclarer avoir été victimes de mauvais traitements d'ordre psychologique ou financier. Les mauvais traitements psychologiques ont été signalés plus souvent (7 %) que l'exploitation financière (1 %). La forme la plus commune de violence psychologique déclarée

<sup>6</sup> On entend par soignant toute personne, rémunérée ou non, qui donne de l'aide et des soins de santé au répondant ou à la répondante à domicile. Ceci comprend la préparation des repas, les soins personnels ou l'aide médicale.

<sup>7</sup> Les conjoints désignent tous les partenaires actuels ou les ex-partenaires de même que les partenaires de fait.

<sup>8</sup> On n'a pas interrogé les répondants au sujet des agressions sexuelles commises par les enfants.



### Encadré 3 : Évaluation de la violence psychologique envers les adultes âgés et de leur exploitation financière

Les mauvais traitements d'ordre psychologique et financier dont sont victimes les adultes âgés sont mesurés dans l'ESG de 1999 au moyen d'un module de questions au sujet de ce type de violence infligée par les conjoints, les enfants et les soignants. Étant donné la nature distincte de ces relations, les questions posées sur les mauvais traitements d'ordre psychologique et financier variaient selon la relation entre le répondant ou la répondante et l'auteur des mauvais traitements. On lisait aux répondants âgés de 65 ans et plus l'énoncé suivant :

*Je vais vous lire une série d'énoncés que certaines personnes ont utilisé pour décrire leur conjoint ou partenaire (enfants) (soignant). J'aimerais que vous me disiez si chacun des énoncés suivants décrit l'un ou l'autre d'entre eux.*

1. *Ils essaient de limiter les contacts que vous entretenez avec votre famille ou vos amis (au sujet des conjoints et des enfants uniquement).*
2. *Il (elle) vous rabaisse et vous dit des mots blessants.*
3. *Il (elle) est jaloux(se) et ne veut pas que vous parliez à d'autres hommes/femmes (au sujet des conjoints uniquement).*
4. *Il lui arrive de blesser ou de menacer de blesser un de vos proches.*
5. *Il (elle) exige de savoir avec qui et où vous êtes à tout moment (au sujet des conjoints uniquement).*
6. *Il lui arrive d'endommager ou de détruire vos biens ou votre propriété.*
7. *Il (elle) vous empêche de connaître votre revenu familial, ou d'y avoir accès, même si vous le demandez (au sujet des enfants et des conjoints uniquement).*
8. *Ils essaient de vous forcer à leur laisser la gestion de vos finances alors que vous ne le voulez pas (au sujet des enfants et des soignants uniquement).*
9. *Ils essaient de vous déposséder d'un objet de valeur alors que vous ne le voulez pas.*
10. *Ils essaient de vous forcer à modifier votre testament, ou essaient d'obtenir une procuration alors que vous ne le voulez pas.*

par des personnes âgées était de se faire rabaisser ou dire des mots blessants (3 %), puis d'être contraint de limiter les contacts entretenus avec la famille ou les amis (2 %).

#### **Les taux de victimisation déclarés par la police sont plus bas chez les personnes âgées<sup>9</sup>**

Les données déclarées par la police montrent que les personnes âgées sont moins susceptibles d'être victimes d'actes criminels que les groupes d'âge plus jeunes. Par exemple, le pourcentage d'aînés victimes de crimes de violence est de beaucoup inférieur à la proportion de ces victimes dans l'ensemble de la population canadienne, soit 12 %. En 1999, de toutes les victimes de crimes de violence d'âge connu qui faisaient partie de l'échantillon du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2), moins de 2 % étaient âgées de 65 ans et plus.

Pour ce qui est des crimes de violence, le taux de victimisation déclaré par la police était de 149 cas de victimisation pour 100 000 personnes de 65 ans et

plus en 1999. Ce taux correspondait à moins du quart de celui enregistré chez les personnes âgées de 50 ans (626 cas de victimisation pour 100 000 personnes), le dixième du taux des personnes de 30 ans (1 469), et à peu près le quinzième du taux observé auprès du groupe d'âge le plus à risque, celui des personnes de 18 ans (2 252) (voir la figure 2).

#### **La moitié des personnes âgées ayant subi un crime de violence sont victimes de voies de fait**

En 1999, si la majorité de toutes les victimes de crimes de violence avaient subi des voies de fait, on a constaté cette tendance avec moins de régularité chez les victimes âgées. Comme proportion de tous les crimes de violence, 47 % des personnes âgées étaient victimes de voies de fait comparativement à 60 % des victimes plus jeunes (voir la figure 3). Tandis que les personnes âgées constituaient 4 % de toutes les victimes de vols qualifiés, une proportion plus importante de victimes âgées de crimes de violence avaient été volées : 24 % des victimes âgées étaient des victimes de vols

qualifiés, comparativement à 14 % des victimes plus jeunes.

#### **Le risque d'être victime d'un crime de violence est plus élevé chez les femmes âgées que chez les hommes âgés**

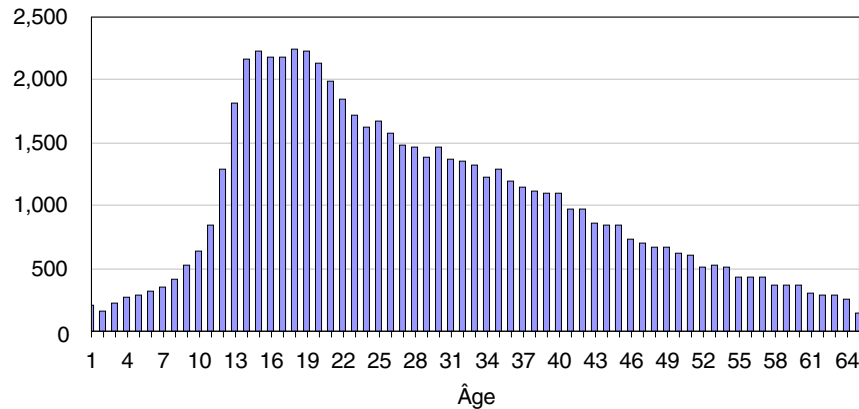
En 1999, chez les personnes âgées, le taux global de crimes de violence déclarés par la police était plus élevé chez les aînées (188 pour 100 000 femmes âgées) que chez les aînés (126 pour

<sup>9</sup> Ces données s'appuient sur les crimes de violence déclarés par 164 services de police en 1999. On prend en compte le sexe de la victime, le lien avec l'accusé, les types d'armes utilisées contre les victimes et la gravité des blessures infligées pour chacun des types choisis d'infraction avec violence - vol qualifié, voies de fait et «autres» infractions avec violence (comprenant l'agression sexuelle, l'homicide, la tentative de meurtre et toutes les autres infractions avec violence qui n'ont pas été précédemment mentionnées). En fait, ces données fournissent une indication des caractéristiques des victimes des crimes de violence. À noter cependant que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Figure 2

**Il y a moins de cas de victimisation déclarés par la police chez les personnes âgées que chez les autres groupes d'âge<sup>1</sup>**

Taux pour 100 000 personnes



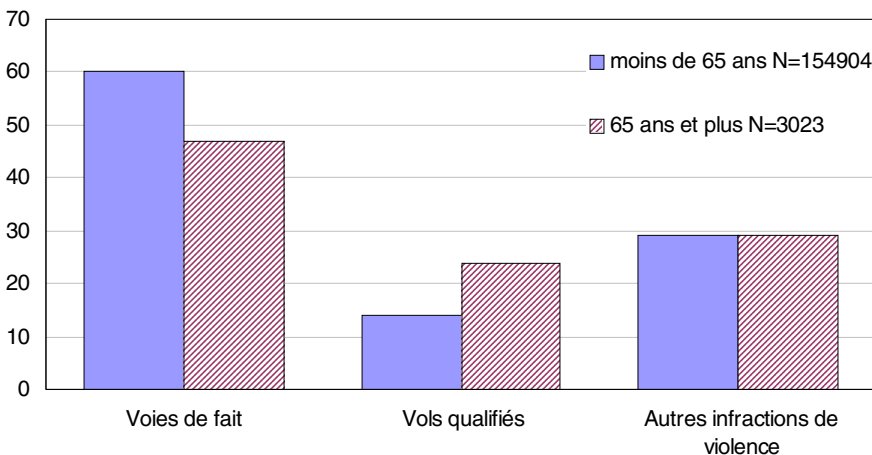
<sup>1</sup> D'après un échantillon non représentatif de 164 services de police, représentant 46 % du volume national de criminalité.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2), 1999.

Figure 3

**La proportion de personnes âgées victimes de vols qualifiés est la plus élevée**

Pourcentage



Source: Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 1999.

100 000 hommes âgés) (voir le tableau 3). Exception faite des infractions causant la mort, les femmes de 65 ans et plus connaissent des taux de victimisation plus élevés que ceux de leurs homologues masculins pour tous les types d'infractions avec violence. Cette tendance se modifie

cependant chez les hommes et les femmes âgés de moins de 65 ans qui connaissent des taux de victimisation fluctuant en fonction du type de crime de violence. Par exemple, les victimes masculines de moins de 65 ans présentaient des taux plus élevés de voies de fait, de vols qualifiés et d'infractions

causant la mort que leurs homologues de sexe féminin.

**Les victimes âgées sont moins susceptibles de connaître leur agresseur que les plus jeunes**

Les victimes âgées étaient beaucoup moins susceptibles que les victimes plus jeunes de connaître l'accusé parce qu'il était leur conjoint ou ex-conjoint (8 % par rapport à 18 %), et étaient plus susceptibles d'avoir été agressées par des étrangers (39 % par rapport à 31 %) et par un autre des membres de leur famille immédiate (p. ex., enfant, frère ou sœur) (17 % contre 8 %) (voir la figure 4).

D'autre part, les victimes de voies de fait, qu'elles soient âgées ou plus jeunes, connaissaient l'accusé dans la majorité des cas. En ce qui concerne les vols qualifiés, cependant, l'accusé était inconnu de 93 % des victimes âgées et de 89 % des victimes plus jeunes.

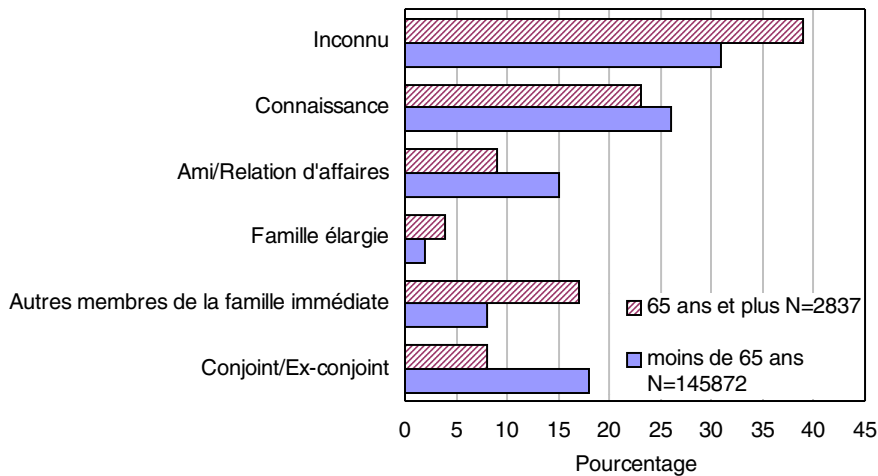
**La gravité des blessures subies par les victimes âgées et les victimes plus jeunes ne diffère pas pour la peine**

La gravité des blessures renvoie au degré des blessures physiques de la victime au moment de l'incident ou tel qu'établie plus tard à l'aide de l'enquête policière. Dans l'ensemble, les victimes âgées ne se distinguaient pas de façon marquée des victimes plus jeunes en ce qui a trait à la gravité des blessures qui leur avaient été infligées. En 1999, 40 % des personnes âgées victimes d'infractions avec violence ont subi une forme de blessure. Lorsqu'un acte criminel causait une blessure, 85 % des victimes âgées et 90 % des victimes plus jeunes ont déclaré ne subir qu'une blessure légère.

Pour ce qui est des vols qualifiés, 46 % des victimes âgées ont déclaré subir une forme de blessure physique comparativement à 29 % des victimes plus jeunes. Pour les voies de fait, les victimes âgées ont subi une blessure légèrement moins souvent que leurs homologues plus jeunes (55 % par rapport à 57 %).

Figure 4

**Les victimes âgées sont moins susceptibles de connaître leur agresseur que les jeunes<sup>1</sup>**



<sup>1</sup> À l'exclusion des victimes dont l'âge et le lien avec l'agresseur sont inconnus.

**Source:** Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 1999.

**Les personnes âgées sont moins susceptibles d'être victimes d'un homicide que les plus jeunes<sup>10</sup>**

De façon générale, il est moins probable que les personnes âgées soient victimes d'homicides que les personnes plus jeunes. En 1999, les personnes âgées présentaient un taux d'homicides de 13 pour un million de personnes de 65 ans et plus, comparativement à 23 chez les 15 à 24 ans, 26 chez les 25 à 44 ans, et 14 chez les 45 à 64 ans. De 1980 à 1999, le taux d'homicides annuel moyen pour les adultes de 65 ans et plus était de 15 par million.

**Les hommes âgés sont plus susceptibles d'être victimes d'un homicide que les femmes âgées**

De 1980 à 1999, le taux d'homicides commis contre des victimes masculines âgées a été régulièrement plus élevé que le taux correspondant constaté chez les victimes féminines âgées, affichant une supériorité numérique variant de 23 % à 72 %. Le taux de 1999 était de 18 victimes pour un million d'hommes âgés comparativement à 9 victimes pour un million de femmes âgées.

En 1999, dans les cas où l'accusé était identifié, on constatait que les hommes âgés étaient les plus susceptibles d'être tués par une connaissance (52 %), puis par un fils (14 %), par une conjointe (10 %) et par un autre membre de leur famille (10 %). Les femmes âgées étaient quant à elles les plus susceptibles d'être tuées par un conjoint (36 %) et étaient aussi susceptibles d'être victimes d'un homicide aux mains d'une connaissance (21 %) que d'un étranger (21 %).

**Les niveaux de crainte sont semblables à tous les âges**

Tout en mesurant les actes criminels dont les répondants ont été victimes, l'Enquête sociale générale de 1999 a étudié leurs niveaux de crainte et de sécurité personnelle de même que leurs perceptions du système de justice. Certaines recherches suggèrent que la peur du crime augmente avec l'âge. En 1999, les personnes âgées de 65 ans et plus ont rendu compte du niveau global de sécurité le plus bas, 87 % d'entre elles ayant déclaré se sentir plutôt ou très satisfaites de leur sécurité personnelle face au crime comparativement à 93 % des personnes du groupe d'âge le plus jeune (voir le tableau 4).

Il apparaissait néanmoins, lorsqu'on interrogeait les répondants sur la crainte qu'ils ressentaient lorsqu'ils s'adonnaient à certaines activités, que la peur du crime était semblable à tous les âges. Par exemple, parmi les personnes âgées qui marchaient seules dans leur voisinage après la tombée de la nuit, 10 % ne se sentaient pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout, comparativement à 13 % des 15 à 24 ans, 10 % des 25 à 44 ans et 11 % des 45 à 64 ans.

Lorsqu'on a demandé aux répondants de l'ESG 1999 s'ils marcheraient seuls ou marcheraient seuls plus souvent une fois la nuit tombée s'ils se sentaient moins inquiets, 26 % des personnes de 65 ans et plus ont répondu qu'elles le feraient. Cette proportion était beaucoup plus faible que celle des personnes des autres groupes d'âge ayant répondu ainsi (36 % des personnes âgées de 45 à 64 ans, 41 % des 25 à 44 ans et 44 % des 15 à 24 ans).

**Les personnes âgées, satisfaites du travail de la police, sont moins satisfaites des tribunaux, du système carcéral et du système de libération conditionnelle**

Dans l'ensemble, le niveau de satisfaction à l'égard de la police semble augmenter avec l'âge<sup>11</sup>. En 1999, par exemple, 7 Canadiens de 65 ans et plus sur 10 ont attribué à la police une cote favorable pour ce qui est de faire respecter la loi, comparativement à 63 % des 45 à 64 ans, 57 % des 25 à 44 ans et 56 % des 15 à 24 ans (voir le tableau 5). Ce résultat pourrait tenir au fait que les personnes de 65 ans et plus présentaient le taux de victimisation des personnes le plus faible en 1999.

Les personnes âgées n'étaient pas aussi satisfaites des tribunaux de juridiction criminelle, du système carcéral et du système de libération conditionnelle qu'elles ne l'étaient du travail de la police. Par exemple,

<sup>10</sup> Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides, 1980-1999.

<sup>11</sup> Voir Tufts (2000).

36 % des personnes âgées estimaient que les tribunaux faisaient un bon travail pour ce qui est de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste, 18 % estimaient que le système carcéral faisait un bon travail pour ce qui est de surveiller et contrôler les détenus pendant qu'ils sont en prison, et seulement 9 % ont dit du régime de libération conditionnelle qu'il faisait du bon travail lorsqu'il s'agit de surveiller les personnes en liberté conditionnelle. Ces proportions étaient inférieures aux proportions correspondantes enregistrées chez les personnes de moins de 65 ans, la réponse «ne sait pas» étant toutefois plus fréquente chez les personnes âgées que chez leurs homologues plus jeunes.

**Les personnes âgées, une très petite minorité des délinquants**

Les personnes âgées sont beaucoup moins susceptibles que les groupes d'âge plus jeunes de s'adonner à des activités criminelles. Dans l'ensemble, les personnes âgées ont compté pour moins de 1 % de toutes les personnes accusées d'une infraction au *Code criminel* en 1999. Elles représentaient 1,3 % des personnes accusées de crimes de violence, 0,8 % de celles accusées de crimes contre les biens, et 0,7 % de celles accusées d'autres infractions au *Code criminel* (voir le tableau 6).

Le taux d'accusation au criminel des personnes âgées est une fraction de celui des groupes d'âge plus jeunes. En 1999, les personnes de 65 ans et plus accusées de crimes présentaient un taux de 171 accusations pour 100 000 personnes de ce segment de la population. Ce taux constitue 16 % de celui des personnes de 50 ans (1 090), 5 % de celui des personnes de 30 ans, et à peine 2 % de celui des personnes de 18 ans, la cohorte d'âge présentant le taux d'infraction par âge le plus élevé (9 298 accusations pour 100 000 personnes) (voir la figure 5).

Dans l'ensemble, 40 % des aînés accusés d'une infraction au *Code*

*criminel* en 1999 étaient accusés d'un crime de violence, 42 %, d'un crime contre les biens, et 17 %, d'une autre infraction au *Code criminel* (p. ex., les infractions contre l'administration de la justice, troubler la paix).

Les femmes âgées commettent moins d'actes criminels que les hommes âgés, représentant 23 % de toutes les personnes âgées accusées d'une infraction au *Code criminel* en 1999. Les femmes comptaient pour 12 % des personnes âgées accusées d'une infraction avec violence, pour 39 % de celles accusées d'un crime contre les biens, et pour 10 % de celles accusées d'une autre infraction au *Code criminel*.

Quarante-quatre pour cent des personnes âgées accusées d'un crime de violence en 1999 étaient accusées de voies de fait de niveau I et 12 %, d'agression de niveau II (voies de fait causant des lésions corporelles ou agression armée). Treize pour cent de plus étaient accusées d'agression sexuelle, et 3 %, d'autres infractions d'ordre sexuel.

Les personnes âgées comptaient pour 4 % de toutes les personnes accusées d'agression sexuelle

en 1999, et pour 7 % de celles accusées d'autres infractions d'ordre sexuel (p. ex., contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels). La fréquence relativement élevée d'accusations d'agression sexuelle chez les personnes âgées semble s'expliquer en partie par la volonté accrue des victimes adultes de signaler des incidents, qui, censément, auraient eu lieu des années plus tôt.

Dans l'ensemble, en 1999, 79 % des personnes âgées accusées d'une infraction contre les biens selon le *Code criminel* étaient accusées de vol de moins de 5 000 \$, tandis que 8 % de plus étaient accusées de fraude, et 7 %, de méfait, respectivement.

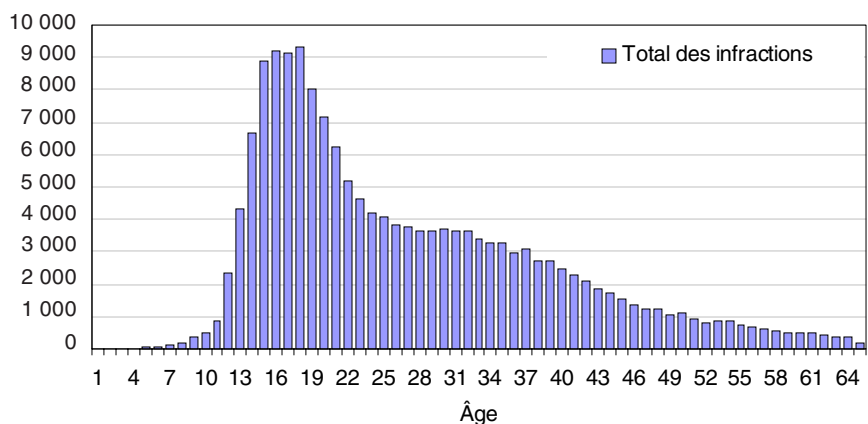
**Les personnes âgées, une très petite minorité de tous ceux comparissant en justice**

Puisque peu de personnes âgées sont accusées d'une infraction au *Code criminel*, elles forment une très petite minorité de toutes les personnes qui comparaissent devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, soit 1,3 % en 1998-1999. Le groupe des 25 à 34 ans représentaient la plus forte proportion des causes entendues par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

Figure 5

**Les personnes âgées sont accusées de crimes moins souvent que les jeunes, 1999<sup>1</sup>**

Taux pour 100 000 personnes



<sup>1</sup> D'après un échantillon non représentatif de 164 services de police, représentant 46 % du volume national de criminalité.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).



(32 %), suivi de près par les 18 à 24 ans (30 %) et les 35 à 44 ans (24 %), tandis que les personnes âgées de 45 à 64 ans représentaient 13 % des affaires entendues par les tribunaux pour adultes<sup>12</sup>.

En 1998-1999, les infractions commises le plus souvent par les personnes âgées étaient la conduite avec facultés affaiblies (24 % des causes) et le vol (15 % des causes). La catégorie des voies de fait simples rassemblait 11 % de toutes les causes, alors que les autres infractions au *Code criminel* (p. ex., proférer des menaces et défaut de se conformer à une ordonnance de probation) comptaient pour 10 % des causes.

En 1998-1999, juste un peu plus de la moitié (56 %) des causes contre les personnes âgées ont abouti à une condamnation. La peine la plus sévère imposée le plus communément aux personnes âgées était une amende, soit dans 50 % des causes avec condamnation. Une ordonnance de probation était la peine la plus sévère dans 27 % de toutes les affaires, alors qu'une peine d'emprisonnement a été imposée dans 14 % des cas. Une autre tranche de 8 % des causes ont reçu d'autres sentences (p. ex., absolution inconditionnelle, absolution sous condition, condamnation avec sursis).

Comparativement à toutes les causes avec condamnation, les personnes âgées sont plus susceptibles de se voir imposer une amende (50 % contre 33 %), moins susceptibles de se voir

infliger une peine d'emprisonnement (14 % contre 35 %), et également susceptibles d'être frappées d'une ordonnance de probation (27 %).

### **Les personnes âgées, une très petite minorité des détenus**

Les données du Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada de 1996<sup>13</sup> suggèrent que les personnes âgées ne comptent que pour un petit nombre de tous les détenus. En octobre 1996, les personnes de 65 ans et plus représentaient 1,4 % des détenus dans les établissements provinciaux et territoriaux et 0,6 % de ceux dans les établissements correctionnels fédéraux.

De tous les délinquants plus âgés sous garde fédérale, la majorité avaient été incarcérés pour agression sexuelle (57 %) et homicide ou homicide involontaire (20 %). Dans les établissements provinciaux et territoriaux, la plupart des personnes âgées avaient été incarcérées pour agression sexuelle (36 %), crimes contre les biens (9,5 %) et autres infractions au *Code criminel* (13 %).

<sup>12</sup> Cette analyse ne porte pas sur les causes contre les sociétés et les causes où l'âge de l'accusé est inconnu.

<sup>13</sup> Il convient de mentionner que les données présentées s'appliquent à des détenus qui se trouvaient dans un établissement en une journée donnée. Pour cette raison, il faut prendre garde de ne pas trop généraliser.

## Références

Besserer, S. et C. Trainor. 2000. «La victimisation criminelle au Canada, 1999», *Juristat* n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 10. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Finn, A., Trevethan, S., Carrière, G. et M. Kowalski. 1999. «Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : un profile instantané d'une journée», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 19, n° 5. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Lindsay, C. 1999. *Un portrait des aînés au Canada*, n° 89-519-XPf au catalogue. Ottawa, Statistique Canada.

Pottie Bunge, V. et D. Locke. 2000. *La violence familiale au Canada: un profil statistique 2000*, n° 85-224-X1F au catalogue. Centre canadien de la statistique juridique.

Roberts, J. et C. Grimes. 2000. «Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-99», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 1. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tufts, Jennifer. 2000. «Attitudes du public face au système de justice pénale», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 11. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 1

**Certaines caractéristiques des personnes âgées, selon l'âge, Canada**

	Personnes âgées			
	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	Total des 65 ans et plus
<b>Population totale des personnes âgées 2000 (milliers)</b>	2 135,2	1 298,8	416,0	3 849,9
<b>En tant que % de la population totale, 2000</b>	6,9	4,2	1,4	12,5
<b>% des femmes dans la population totale des personnes âgées, 2000</b>	53,1	60,1	69,6	57,3
<b>% vivant en établissement, 1996</b>	2,1	8,9	33,8	7,3
<b>% vivant avec un conjoint, 1996</b>				
Hommes	79,7	73,1	55,8	76,5
Femmes	54,9	31,0	11,0	43,5
Total	66,3	48,0	26,0	57,8
<b>% vivant avec leur famille élargie, 1996<sup>1</sup></b>				
Hommes	2,7	4,6	10,3	3,7
Femmes	7,6	12,4	21,9	10,3
Total	5,4	9,3	18,0	7,4
<b>% vivant seules, 1996</b>				
Hommes	13,8	18,6	28,6	16,0
Femmes	29,8	49,2	57,8	38,4
Total	22,4	36,9	48,0	28,7
<b>% ayant un handicap (1998-1999)</b>	21,6	28,1	35,2	24,9
<b>% ayant moins d'une 9<sup>e</sup> année, 1996</b>	34,4	39,3	47,8	36,8
<b>Revenu moyen, 1998</b>				
Hommes	28 307	25 119	21 128	26 833
Femmes	17 149	16 904	15 280	16 898
Total	22 271	20 251	17 446	21 219
<b>% à faible revenu, 1998<sup>2</sup></b>				
En milieu familial	7,7	6,8	13,3	7,8
<b>Personnes seules</b>				
Hommes	39,6	30,6	..	35,1
Femmes	42,6	49,4	61,7	47,9
Total	41,7	44,7	53,2	44,4
<b>% du revenu provenant des transferts gouvernementaux, 1998</b>				
Hommes	42,2	48,2	49,2	44,3
Femmes	57,2	61,7	67,3	59,5
Total	48,5	54,8	59,2	51,2

<sup>1</sup> Comprend les personnes vivant avec des membres de leur famille élargie.<sup>2</sup> D'après les seuils de faible revenu de 1992 de Statistique Canada.

.. Chiffres inexistants.

**Sources :** Statistique Canada, no 75-202-RPE au catalogue, Recensement du Canada, Division de la statistique du revenu et Division de la démographie.

Tableau 2

**Certaines caractéristiques des personnes âgées, selon la province**

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
<b>Population totale des personnes âgées, 2000 (milliers)</b>	3 849,9	62,8	18,2	124,1	97,6	944,4	1 466,7	155,1	148,1	301,2	527,6
<b>En tant que % de la population totale, 2000</b>	12,5	11,6	13,1	13,2	12,9	12,8	12,6	13,5	14,4	10,1	13,0
<b>% des femmes dans la population totale des personnes âgées, 2000</b>	57,3	55,7	57,6	58,2	57,8	58,8	57,1	57,5	56,5	55,7	55,8
<b>% vivant en établissement, 1996</b>	7,3	6,7	8,4	6,0	6,7	9,7	6,4	6,6	7,2	7,8	5,4
<b>% vivant avec un conjoint, 1996</b>											
Hommes	78,3	79,4	77,0	75,8	76,8	77,0	80,0	76,4	75,9	78,6	78,0
Femmes	49,4	54,2	48,1	47,0	48,9	48,1	50,1	46,8	49,3	50,7	50,4
Total	61,9	65,4	60,2	59,1	61,0	60,3	63,0	59,3	61,2	63,2	62,8
<b>% vivant avec leur famille élargie, 1996<sup>1</sup></b>											
Hommes	3,7	6,8	4,9	5,2	4,7	3,9	3,7	3,1	2,9	3,0	3,0
Femmes	10,3	15,9	11,1	11,9	11,4	10,2	11,4	7,0	4,6	9,0	9,7
Total	7,4	11,8	8,4	9,1	8,5	7,6	8,0	5,3	3,8	6,3	6,7
<b>% vivant seules, 1996</b>											
Hommes	16,0	12,0	15,8	16,7	16,1	16,4	14,6	19,3	19,4	16,4	16,9
Femmes	38,4	28,5	38,2	38,6	37,2	39,4	37,0	45,0	44,8	38,6	38,0
Total	28,7	21,1	28,8	29,4	28,1	29,7	27,3	34,1	33,5	28,6	28,6
<b>Espérance de vie à 65 ans, 1997 (années)</b>											
Hommes	16,2	14,8	16,3	15,4	16,0	15,5	16,3	16,5	16,9	16,9	17,1
Femmes	20,0	18,3	21,4	19,3	19,8	19,8	20,0	20,0	20,9	20,3	20,6
Total	18,3	16,6	18,9	17,5	18,0	17,8	18,3	18,4	18,9	18,7	19,0
<b>% ayant un handicap (1998-1999)</b>	24,9	18,7	29,6	35,8	26,6	20,8	26,8	27,4	23,4	25,9	23,5
<b>% ayant moins d'une 9<sup>e</sup> année, 1996</b>	36,8	53,1	34,7	28,3	47,4	52,6	31,9	37,4	40,8	29,3	23,7
<b>Revenu moyen, 1998</b>											
Hommes	26 833	18 755	..	26 315	28 540	24 311	29 216	24 632	24 896	27 062	26 634
Femmes	16 898	11 919	..	16 466	15 123	14 387	18 073	16 858	16 934	17 572	19 011
Total	21 219	15 014	19 314	20 602	20 861	18 553	22 946	20 200	20 441	21 811	22 456
<b>% à faible revenu, 1998<sup>2</sup></b>											
En milieu familial	7,8	..	..	5,6	4,6	14,6	4,7	10,5	4,9	5,4	8,1
<b>Personnes seules</b>											
Hommes	35,1	..	..	..	..	44,3	32,3	..	30,1	28,3	36,5
Femmes	47,9	66,5	38,0	50,4	49,4	63,0	38,4	51,6	41,0	46,2	42,8
Total	44,4	56,6	40,1	40,6	42,6	58,0	36,8	48,2	37,4	40,7	40,9
<b>% du revenu provenant des transferts gouvernementaux, 1998</b>											
Hommes	44,3	65,3	..	46,8	41,4	47,0	41,7	48,9	46,1	46,8	42,7
Femmes	59,5	83,2	..	60,5	67,0	66,3	57,2	62,6	59,0	60,5	51,6
Total	51,2	73,1	55,8	53,2	52,0	55,7	48,6	55,4	52,1	52,9	46,8

<sup>1</sup> Comprend les personnes vivant avec des membres de leur famille élargie.<sup>2</sup> D'après les seuils de faible revenu de 1992 de Statistique Canada.

.. Chiffres inexistant.

**Sources :** Statistique Canada, no 75-202-RPE au catalogue, Recensement du Canada, Division de la statistique du revenu et Division de la démographie.

Tableau 3

**Taux de crimes de violence dont sont victimes les aînés et les non-aînés, 1999**

Infraction	Taux pour 100 000 personnes					
	Moins de 65 ans			65 ans et plus		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Causant la mort	3	7	5	2	3	2
Agression sexuelle	123	22	73	7	1	3
Voies de fait	590	661	626	77	65	70
Enlèvement/Rapt	16	9	12	3	2	2
Vol qualifié	88	142	115	54	24	36
Autres infractions de violence	236	194	215	38	33	35
<b>Total</b>	<b>1 056</b>	<b>1 036</b>	<b>1 046</b>	<b>181</b>	<b>126</b>	<b>149</b>

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2).

Tableau 4

**Sentiments de sécurité face à la criminalité selon le groupe d'âge<sup>1</sup>, 1999**

	% de la population			
	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
<b>Lorsque vous attendez ou utilisez seul(e) les transports en commun après la tombée de la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?</b>				
Pas inquiet(ète) du tout	55	52	51	60
Un peu inquiet(ète)	39	40	38	30
Très inquiet(ète)	5	7	10	7 <sup>†</sup>
Ne sait pas/Refus	--	--	1 <sup>†</sup>	--
<b>À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée?</b>				
Tout à fait en sécurité	40	43	46	44
Assez en sécurité	47	46	43	45
Pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout	13	10	11	10
Ne sait pas/Refus	--	--	--	1 <sup>†</sup>
<b>Lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?</b>				
Pas du tout inquiet(ète)	81	78	80	82
Un peu inquiet(ète)	18	20	17	15
Très inquiet(ète)	1	2	2	3
Ne sait pas/Refus	--	--	--	--
<b>De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?</b>				
Très satisfait(e)	49	44	43	41
Plutôt satisfait(e)	45	47	47	46
Plutôt insatisfait(e)	3	5	4	3
Très insatisfait(e)	1	2	2	2
Ne sait pas/Refus	2	3	3	8

<sup>1</sup> Seulement les répondants qui ont pratiqué ces activités.

-- Nombres infimes.

Note : <sup>†</sup> Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.



Tableau 5

## Perceptions du système de justice chez les personnes âgées de 65 ans, 1999

	Population des personnes âgées de 65 ans et plus									
	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/ Refus	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/ Refus
	(milliers)					%				
<b>Quel genre de travail votre police locale fait-elle quand il s'agit...</b>										
d'avoir une attitude ouverte?	3 558	2 486	326	80	665	100	70	9	2	19
d'assurer la sécurité des citoyens?	3 558	2 458	597	84	419	100	69	17	2	12
de faire respecter la loi?	3 558	2 474	647	119	317	100	70	18	3	9
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	3 558	2 154	579	163	661	100	61	16	5	19
de répondre rapidement aux appels?	3 558	1 975	388	148	1 046	100	56	11	4	29
<b>Quel genre de travail font les tribunaux criminels quand il s'agit...</b>										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	3 558	1 272	875	414	997	100	36	25	12	28
d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?	3 558	598	1 055	719	1 186	100	17	30	20	33
d'aider la victime?	3 558	494	756	1 276	1 032	100	14	21	36	29
de rendre justice rapidement?	3 558	430	854	1 476	797	100	12	24	41	22
<b>Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit...</b>										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	3 558	648	728	834	1 348	100	18	20	23	38
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	3 558	483	825	724	1 526	100	14	23	20	43
<b>Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit...</b>										
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	3 558	320	777	1 310	1 151	100	9	22	37	32
de surveiller les personnes en liberté conditionnelle?	3 558	306	641	1 156	1 455	100	9	18	32	41

*Note* : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

*Source* : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 6

**Personnes accusées d'infractions à des lois fédérales selon le groupe d'âge, 1999**

	Âge		Total
	Moins de 65 ans	65 ans et plus	
<b>Infractions de violence</b>			
homicide/tentative de meurtre	99,5	0,5	610
agressions sexuelles	96,3	3,7	4 657
autres infractions d'ordre sexuel	93,5	6,5	708
voies de fait	98,9	1,1	70 175
enlèvement/rapt	99,3	0,7	1 393
vol qualifié	100	0	8 436
autres infractions de violence	98,4	1,6	20 774
<b>Total des crimes de violence</b>	<b>98,7</b>	<b>1,3</b>	<b>106 723</b>
<b>Infractions contre les biens</b>			
crime d'incendie	99,2	0,8	1 342
introduction par effraction	99,1	0,1	29 399
vol de plus de 5 000 \$	99,9	0,1	8 182
vol de moins de 5 000 \$	98,5	1,5	73 984
possession de biens volés	99,7	0,3	16 530
fraude	99,6	0,4	25 585
méfait	99,5	0,5	19 389
<b>Total des crimes contre les biens</b>	<b>99,2</b>	<b>0,8</b>	<b>174 411</b>
<b>Autres infractions au Code criminel</b>			
prostitution	98,7	1,3	4 524
autres infractions au Code criminel	99,3	0,7	28 166
violation des conditions de la liberté sous caution	99,5	0,5	51 602
<b>Total des autres infractions au Code criminel</b>	<b>99,3</b>	<b>0,7</b>	<b>84 292</b>
<b>Total des infractions au Code criminel</b>	<b>99,1</b>	<b>0,9</b>	<b>100</b>
<b>Autres infractions à des lois fédérales</b>			
infractions reliées aux drogues	99,8	0,2	31 229
autres infractions à des lois fédérales	99,3	0,7	3 775
<b>Total de toutes les infractions</b>	<b>99,1</b>	<b>0,9</b>	<b>400 430</b>

*Note* : Les données proviennent d'un échantillon non représentatif de 164 services de police, représentant 46 % du volume national de criminalité.

*Source* : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.